

Vendredi 1<sup>er</sup> février 2019

## Obligations légales de débroussaillage (OLD) : le préfet invite les maires à intensifier les contrôles

Face au risque majeur que représentent les feux de forêts dans les Bouches-du-Rhône, les maires du département ont été reçus en préfecture ce mercredi 30 janvier pour leur rappeler l'importance des obligations légales de débroussaillage en termes de prévention.

### ■ Un bilan encourageant du plan d'action OLD

Deux ans après le lancement du plan d'action OLD par le préfet des Bouches-du-Rhône, les objectifs de sensibilisation des particuliers comme des gestionnaires de réseaux (ferrés, électriques...) restent une priorité.

L'efficacité des contrôles réguliers de la réalisation des débroussailllements dans la lutte contre les incendies, a été démontrée ce mercredi à travers la présentation de cas réels tirés des grands feux de 2016 et 2017. Les communes de Rognac, Saint-Antonin-sur-Bayon, Septème-les-Vallons ou encore du Rove ont, à travers leur expérience, illustré l'utilité des contrôles des OLD.

### ■ Des efforts à poursuivre pour contrôler l'application effective des OLD

Conformément à son courrier adressé aux élus début décembre, le préfet Pierre Dartout demande aux municipalités, par mesure de précaution, d'intensifier non seulement les opérations de sensibilisation mais aussi de contrôle.

Les maires, responsables des contrôles des obligations légales de débroussaillage au titre de l'article L134.7 du code forestier, sont invités à ne pas hésiter à utiliser leur pouvoir de police face aux éventuels récalcitrants, dans l'intérêt de tous.

#### CONTACT PRESSE

Bureau de la communication interministérielle – 04 84 35 40 00

Retrouvez la Préfecture de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, Préfecture des Bouches-du-Rhône  
[www.bouches-du-rhone.gouv.fr](http://www.bouches-du-rhone.gouv.fr) – [www.paca.gouv.fr](http://www.paca.gouv.fr) – [@prefet13](https://twitter.com/prefet13)